



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMBOISE

Séance ordinaire du 2 février 2023

Délibération n°23-015

OBJET : FINANCES

Consultation pour la mise en place d'une ligne de trésorerie

Date de la convocation : le 25 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 33

Ayant donné procuration : 6

Absents excusés : 6

Absents : 0

L'an deux mille vingt-trois, le deux février, le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire s'est assemblé à la salle des fêtes Francis Poulenc, avenue des Martyrs de la Résistance, à Amboise, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD, Maire d'Amboise.

Étaient présents : M. Thierry BOUTARD, M. Atman BOUCHEKIOUA, Mme Françoise THOMERE, M. Bernard PÉGEOT, Mme Josette GUERLAIS, M. Marc LÉONARD, Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Alexis LAMOUREUX, M. Jean-Louis VOLANT, Mme Élisabeth JOURDAIN, M. Sylvain GILLET, M. Denis CHARBONNIER, M. Patrick DESCHAMPS, Mme Julie ELISSALDE, M. Stéphane ROUX, Mme Marie ARNOULT, M. Thierry PRIEUR, M. Guillaume HELLOCO, Mme Chantal BOUVIER DE LA MOTTE, M. Brice RAVIER, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Évelyne LAUNAY, Mme Myriam SANTACANA, M. Rémi LEVEAU, Mme Sandra GUICHARD, M. Fabien ROZWADOWSKI, Mme Justine BÉCHET.

Absents Excusés : Mme Jacqueline MOUSSET donne pouvoir à M. Marc LEONARD, Mme Sylvie LADRANGE donne pouvoir à Mme François THOMERE, Mme Brigitte DEBRINCAT donne pouvoir à M. Thierry BOUTARD, M. Youness ZELMAT donne pouvoir à M. Jean-Louis VOLANT, Mme Katiana DAVEAU donne pouvoir à Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Claude VERNE donne pouvoir à Mme Myriam SANTACANA.

Secrétaire de Séance : M. Marc LEONARD.

Vu l'article 2512-5 6^{ème} alinéa du Code de la commande publique,

Considérant qu'afin de pouvoir répondre à des besoins ponctuels de trésorerie, une consultation doit être lancée auprès des organismes bancaires pour la mise en place d'un contrat d'ouverture de crédit.

En effet, un décalage entre l'encaissement des recettes et le décaissement des dépenses peut nécessiter un recours ponctuel à une ouverture de crédits estimée à 1 000 0000 €.

Cette ligne de trésorerie est rendue nécessaire compte tenu du non recours à l'emprunt pour financer les investissements 2022, ce qui a entraîné une mobilisation du fonds de roulement.

Afin de pouvoir régler les fournisseurs de la Ville dans les délais réglementaires et d'assurer le paiement des salaires des agents municipaux, il sera donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer favorablement pour la mise en place d'une ligne de trésorerie à hauteur de 1 000 000 €.

Il est précisé qu'une ligne de trésorerie n'est pas destinée à financer les investissements.

Ce projet de délibération a recueilli l'avis de la commission Finances le 20 janvier 2023.

Sur demande de plus d'un tiers des membres du Conseil Municipal, un vote à bulletin secret a lieu.

Le Conseil Municipal, après avoir procédé au vote à bulletin secret, décide par 16 voix POUR, 16 CONTRE et 1 ABSTENTION :

- De ne pas autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation auprès des organismes bancaires pour la mise en place d'une ligne de trésorerie.

Bulletins trouvés dans l'urne : 33

POUR : 16

CONTRE : 16

ABSTENTION : 1

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le secrétaire de séance,
Marc LEONARD
L'adjoint délégué aux Finances

Thierry BOUTARD
Maire d'Amboise
Président de la Communauté de
Communes du Val d'Amboise